

Saleté : 108.000 € d'amendes

La saleté en rue... Un problème récurrent que déplorent de nombreux Montois. La Ville a donc décidé de serrer la vis en augmentant notamment le nombre d'agents constatateurs. Chaque semaine, une caméra mobile est placée aux « points noirs ».

Marre de la saleté ambiante! Voilà bien un point qui réunit majorité et opposition à Mons. Lors du dernier conseil communal, Françoise Colinia, conseillère communale de Mons en Mieux, interpellait la majorité sur le sujet suite à une opération de nettoyage menée dans le quartier de la gare à Mons. Préfète de l'athénée royal de Mons, Françoise Colinia avait, le mois dernier, mobilisé ses élèves pour ramasser les déchets aux alentours de l'école. Résultats de la récolte: 7,9 kg de débris, 1,7 kg de cannettes, et... 2,2 kg de mégots.

Infliger des sanctions!

« A l'angle de la rue Fetis et de la rue de l'Athénée, juste en face de l'école, plus de 50 mégots jonchaient le trottoir », témoigne la préfète. Qui ajoute: « Je sais que la propreté de la ville est une de vos priorités mais il faut hélas constater que l'incivisme, la mauvaise éducation, le je-m'en-foutisme sont le quotidien. Pouvez-vous refaire une campagne de prévention mais surtout infliger des sanctions? », termine la conseillère de l'opposition.

Les actions de prévention, à Mons, la Ville en a déjà organisé un certain nombre – déjà sous la mandature d'Elio Di Rupo –, sans obtenir un résultat significatif... Face à ce constat navrant, le collège communal a décidé de sévir. « Nous n'en pouvons plus », réagit Charlotte de Jaer, échevine de la Propreté. « Les gens en ont marre et cela coûte de l'argent à tous les Montois! »

C'est pourquoi la Ville a décidé de renforcer l'équipe de ses agents constatateurs, actuellement huit, en engageant deux personnes en plus. Au niveau



Belle mobilisation pour une dégoûtante récolte! © D.R.

de la police, deux agents supplémentaires ont également intégré la cellule. D'ici la fin de l'année, 14 personnes au total – agents constatateurs et policiers – travailleront pour la cellule incivilité.

Une caméra mobile

Autre action lancée depuis mars dernier, une caméra mobile permet de surveiller les endroits réputés comme des « points noirs » au niveau des dépôts clandestins. C'est le cas par exemple des bulles à verre et des entrées de chemin de campagne. « En moyenne, deux à quatre p.-v. sont dressés par semaine grâce à la caméra mobile », souligne l'échevine. Ces procès-verbaux sont ensuite confiés à la fonctionnaire sanctionnatrice de la Ville de Mons qui déterminera le montant de l'amende. Ainsi en 2020, 108.000 € d'amendes ont été infligées uniquement pour les infractions liées à la propreté. Celles-ci ont été majoritairement perçues, nous dit-on..

Par ailleurs, le comité de pilotage incivilités a mis en place des actions « coup de propre » dans des quartiers tristement

réputés pour leur état de malpropreté. Ce type d'interventions, en collaboration avec la police, des agents constatateurs et des gardiens de la paix, a déjà porté ses fruits autour de la place de Jemappes ou encore à Cuesmes.

Bientôt une nouvelle campagne

En ce qui concerne la problématique des mégots, la difficulté consiste à prendre les auteurs en situation de flagrant délit. « Nous allons bientôt lancer une nouvelle campagne de sensibilisation pendant une à deux semaines sur les mégots », annonce Charlotte de Jaer. « Nos équipes vont distribuer des cendriers de poche aux endroits de grande affluence. » Ensuite, ce sera tolérance zéro! Et il en coûtera 100 € aux fumeurs qui n'auraient pas compris le message.

Enfin, en 2020, le bureau des amendes administratives a traité 3.319 dossiers dont 1.669 concernant des infractions en matière de propreté.

C'est dire l'ampleur du problème... ■

CLAUDE WIDART